

**Procès-verbal  
Rencontre du conseil d'établissement  
Le 6 juin 2023  
De 18h30 à 21h00  
Rencontre à la bibliothèque**

**Présences**

**Direction :** Nadine Leduc

**Enseignant.e.s :** Mourida Zarraa, Angélique Gauthier, Louis-Philippe Grégoire, Hugo Rivest, Marie-France De Montigny, Isabelle Déry

**Parents :** Marilaine Bolduc-Jacob, Geneviève Tringali, Thuy Phuong La, Isabelle Fumas, Assia Meloua-Benzaba, Kadari Senou, Nadia Outamant Jeniani, Jacinthe Leblanc

**Personnel de soutien/professionnel :** Benoit Girard

**Élèves :** Loïc Lemieux, Maëllie Maltais

**Absences :** Stéphanie Bourque (professionnel), Hasan Parvez Hang (membre de la communauté), Mathieu Chiasson (parent)

**Invités :** Thierry Giroux (directeur adjoint), Ariany Garcia (parent OPP)

**Membre du public :** Hortense Chopart (parent substitut)

**1. Mot de bienvenue**

Mme Bolduc-Jacob souhaite la bienvenue à tous.

**2. Ouverture de la réunion et vérification du quorum**

La rencontre est ouverte à 18h33 et le quorum est respecté.

**3. Lecture et adoption de l'ordre du jour**

Le point 9.5 sera traité en fin de séance. Les critères de sélection d'une direction d'établissement nécessitent un huis clos, les échanges devant avoir lieu en l'absence de membres de la direction.

L'adoption de l'ordre du jour est proposée par Nadia Outamant Jeniani. Elle est appuyée par Isabelle Fumas.

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité.

**4. Lecture et adoption du procès-verbal du 2 mai 2023**

Une modification est proposée pour le point 13.2. Ce point devient une résolution au lieu d'une proposition.

L'adoption du procès-verbal du 2 mai 2023 avec la modification est proposée par Assia Meloua Benzaba. Elle est appuyée par Isabelle Déry.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **5. Suivi de la rencontre du 2 mai 2023**

### **5.1. PTRDI – Visite du centre Tétreaultville**

La direction informe que les gens du bureau de la gestion des espaces sont venus le 5 mai pour mettre à jour la vocation des locaux du Centre Tétreaultville et de l'école Louis-Riel. Il faut refaire la consultation du PTRDI à l'automne pour réitérer la demande du CÉ de récupérer le 3<sup>e</sup> B.

### **5.2. Sécurisation aux abords de l'école Guillaume-Couture**

La présidente fait un suivi de la présentation faite au dernier CÉ et de la correspondance que nous avons reçue de la part du CÉ de l'école Guillaume-Couture avec les résultats de la consultation.

### **5.3. Vidéosurveillance**

La présidente informe que les membres ont reçu un document explicatif à ce sujet dans l'envoi des documents de la rencontre.

## **6. Période du public**

Une question est posée en lien avec la vidéosurveillance dans l'école. La documentation légale sur le projet a été produite et soumise aux instances gouvernementales par les ressources matérielles du CSSDM.

Comment un élève pourrait faire retirer ses données personnelles des vidéos? Toute vidéo n'est accessible que par les membres de la direction et deux intervenants. Les images ne sont transmises aux autorités que sous l'autorisation du secteur juridique.

## **7. Invité : OPP**

Ariany Garcia effectue un compte-rendu de la dernière année. Le manque de parents bénévoles fut un problème; des projets sont reportés à la prochaine année scolaire. L'OPP souhaite plus d'informations destinées aux parents sur Mozaik et sur les activités en cours. L'OPP souhaite participer à la table des parents bénévoles prévue à la rentrée.

## **8. Mot de la présidence du CÉ**

### **8.1. Rapport annuel du CÉ**

Comme l'exige la Loi sur l'instruction publique, la présidente explique aux membres le rapport qu'elle doit produire chaque année pour le 30 juin. Ce rapport sera envoyé par la présidente aux membres avant qu'il soit transmis au secrétariat général.

### **8.2. Formation aux membres du CÉ**

La présidente mentionne que le budget est toujours disponible. Un parent a suivi deux formations gratuites récemment.

### **8.3. Table des parents bénévoles à la rentrée des 1<sup>re</sup> et de 2<sup>e</sup> secondaire (23-24 août à 17h30)**

Une table sera disponible pour que les membres du CÉ puissent informer les nouveaux parents sur les possibilités d'implication dans l'école lors des rentrées administratives de soir en août. La présidente sollicite la collaboration des parents membres du CÉ pour leur présence à l'une ou l'autre des soirées.

### **8.4. Date de l'assemblée générale des parents (21 septembre)**

Il est proposé par Marilaine Bolduc-Jacob de tenir l'assemblée générale annuelle le même jour que la rencontre de parents, une heure avant cette dernière. La proposition est appuyée par Assia Meloua Benzaba.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

Afin d'accélérer le processus d'élection, une application ou un site sera utilisé pour le vote, et des iPads seront rendus disponibles par l'école pour les parents qui n'ont pas accès à un téléphone.

## **9. Affaires éducatives**

### **9.1. Code de vie 2023-2024**

La direction présente les modifications proposées.

Le point 1.4 est lu.

Au point 2, la dernière phrase du libellé est lue.

La police du point 3.8 est précisé.

Les points 3.9 g) et i) sont lus.

Le paragraphe entre 3.9 et 3.10 est lu.

Le point 3.10 c) est lu.

Une discussion sur le point 1.4, au sujet de l'utilisation du téléphone cellulaire, est soulevée. Après échanges, il est proposé par Marilaine Bolduc-Jacob d'ajouter un addendum au code de vie, à l'article 1.4, après « d'apprentissage ».

Ajouter la phrase :

Leur utilisation est autorisée à la cafétéria en mode silencieux, ainsi que dans le cadre d'autorisations spéciales accordées par la direction.

Il est aussi proposé de corriger quelques coquilles et d'écrire les acronymes au long.

Geneviève Tringali appuie les propositions.

Marie-France De Montigny demande le vote.

8 pour

6 contre

2 abstentions

L'addendum est adopté à la majorité

Suite à l'adoption de l'addendum, il est proposé par Jacinthe Leblanc d'adopter le code de vie tel que présenté. C'est appuyé par Geneviève Tringali.

Il est résolu d'adopter le code de vie 2023-2024 avec l'addendum à la majorité.

## **9.2. Plan de lutte contre la violence et l'intimidation**

L'évaluation et l'actualisation du plan de lutte sont présentées.

Il est proposé par Isabelle Fumas d'adopter l'évaluation du plan de lutte 2022-2023 tel que présenté. C'est appuyé par Nadia Outamant Jeniani.

Il est résolu d'adopter l'évaluation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé à l'unanimité.

Il est proposé par Isabelle Fumas d'adopter l'actualisation du plan de lutte 2023-2024 tel que présenté. C'est appuyé par Nadia Outamant Jeniani.

Il est résolu d'adopter l'actualisation du plan de lutte contre l'intimidation et la violence de l'école tel que déposé à l'unanimité.

## **9.3. Projet éducatif 2022-2027**

La direction présente le document et explique le processus de production ayant mené à celui-ci.

Sur proposition de Marie-France De Montigny, il est proposé d'amender le projet éducatif comme présenté par la direction de l'école, en retirant l'ensemble des cibles chiffrées, soit à l'orientation #1, le retrait de la mention 4 %, à l'orientation #2, le retrait de la mention 5 % et à l'orientation #3, la mention de la cible de 73 % à 80 %. Cet amendement est appuyé par Jacinthe Leblanc.

Marilaine Bolduc-Jacob demande le vote sur l'amendement.

12 pour  
1 contre  
3 abstentions

Sur proposition de Marie-France De Montigny, il est proposé d'adopter le projet éducatif amendé. Cette proposition est appuyée par Mourida Zarraa.

Le projet éducatif est adopté à la majorité.

#### 9.4. Aéro2 – 2<sup>e</sup> cycle

À la suite des discussions tenues au cours des dernières réunions du CÉ, la présidente a préparé deux avis pour les membres : une demandant au CSSDM d'apporter des modifications au programme et l'autre demandant au CSSDM le retrait du programme à Louis-Riel.

La présidente demande si de nouvelles informations sont à transmettre aux membres avant de prendre une décision.

- La direction précise que pour chaque discussion au CÉ, les informations ont été rapportées à l'EMAM.
- L'horaire de l'EMAM a été modifié : 7h30 à 15h30.
- Certains modules seront retirés.

Les deux propositions sont présentées au CÉ.

Jacinthe Leblanc propose de soumettre un avis au CSSDM. C'est appuyé par Benoit Girard.

La présidente recommande que l'avis demandant une modification de programme soit l'avis retenu par le CÉ. Ainsi, si les modifications souhaitées ne se réalisent pas, le CÉ pourrait toujours, dans un proche avenir, envoyer l'avis demandant le retrait du programme au 2<sup>e</sup> cycle dès 2026-2027.

Concernant l'avis de modification du programme, un amendement est proposé par Assia Meloua-Benzada.

L'amendement et d'ajouter la phrase : « pour l'adapter à la clientèle. » dans l'avant-dernier paragraphe de l'avis.

Le vote est demandé concernant la transmission de l'avis portant sur les modifications du programme avant l'amendement proposé.

8 pour  
9 contre  
0 abstention

Cet avis est donc rejeté par le CÉ

Il est proposé par Marie-France De Montigny d'acheminer l'avis au CSSDM portant sur le retrait du programme Aéro2 au 2<sup>e</sup> cycle, et ce, à partir de l'année scolaire 2026-2027. Cette proposition est appuyée par Mourida Zarraa.

Benoit Girard demande le vote.  
10 pour  
6 contre  
1 abstention

L'envoi de l'avis au CSSDM demandant le retrait du programme est adopté à la majorité. Le 2<sup>e</sup> avis sera envoyé, comme présenté, au CSSDM.

*Selon nos règles de régie interne, la présidente demande le vote afin de pouvoir poursuivre la rencontre au-delà de 21h00. Les membres acceptent de poursuivre jusqu'à 21h30.*

#### **9.5. Critères de sélection – direction établissement (traité en fin de rencontre)**

*Cette discussion est faite sans la présence de la direction et du secrétaire en fin de rencontre.*

Jacinthe Leblanc propose d'adopter le document tel que présenté aux membres. Elle est appuyée par Nadia Outamant Jeniani.

Les critères de sélection – direction d'établissement sont adoptés à l'unanimité.

### **10. Affaires administratives**

#### **10.1. Budget pro-forma 2023-2024**

Le budget pro forma est présenté au CÉ.

Il est proposé par Kadari Senou d'adopter le budget pro forma tel quel présenté. Il est appuyé par Jacinthe Leblanc

Le budget pro forma est adopté à l'unanimité.

#### **10.2. Mesures protégées 2022-2023**

Les mesures protégées 2022-2023 sont présentées au CÉ.

Il est proposé par Marilaine Bolduc-Jacob d'adopter la résolution comme proposée. C'est appuyé par Assia Meloua-Benzaba.

La résolution sur les mesures protégées 2022-2023 est adoptée à l'unanimité.

#### **10.3. Fonds 4 Fonds 9 – revenus reportés et autres sommes**

Les revenus reportés sont composés des fonds amassés par :

- a) Magasin solidaire
- b) Autres projets qui ont reçu des dons et pour lesquels le projet se déroule sur plus d'une année d'étude
- c) Dons amassés pour les familles sinistrées
- d) Stationnement de l'école
- e) Comité social de l'école
- f) Tout autre motif qui nous permet de reporter un revenu en l'isolant dans l'année financière suivante

Nadia Outamant Jeniani propose la résolution à l'effet que les revenus reportés soldés au 30 juin soient transférés à l'année budgétaire 2023-2024. C'est appuyé par Jacinthe Leblanc.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

#### **10.4. Matériel didactique 2023-2024**

Le document du matériel didactique 2023-2024 est présenté. Un ajout au document sous forme d'addendum est présenté séance tenante. Le ministère rembourse jusqu'à 200 \$ par élève inscrit dans les programmes particuliers. Pour 2023-2024, ce sera la somme qui, normalement, aurait été exigée aux parents de ces élèves, sauf pour les élèves du PEI en 4<sup>e</sup> et 5<sup>e</sup> secondaire, dont la somme demandée pour un élève inscrit à ce programme sera de 300\$ en 2023-2024. De ce fait, un frais de 100\$ par élève PEI secondaires 4 et 5 sera demandé aux parents.

Cet addendum est proposé par Marilaine Bolduc-Jacob et appuyé par Nadia Outamant Jeniani.

Il est proposé par Nadia Outamant Jeniani d'approuver les frais pour le matériel didactique 2023-2024, incluant l'addendum déposé séance tenante.  
C'est appuyé par Hugo Rivest.

Les frais pour le matériel didactique 2023-2024 sont approuvés à l'unanimité.

### **11. Tour de table**

#### **11.1. Élèves**

Aucune intervention

#### **11.2. Parents délégués au comité de parents**

La déléguée explique que les rencontres pour l'élection des parents membres du CA du CSSDM sont reportées faute de quorum depuis un certain temps.

#### **11.3. Parents**

Aucune intervention

#### **11.4. Enseignants**

Une enseignante réitère son commentaire dit dans une précédente rencontre au sujet du retrait de groupe d'adaptation scolaire.

#### **11.5. Professionnelle et personnel de soutien**

Lors du forum de robotique, l'équipe a gagné le premier prix de Fusion Jeunesse. Ce sont des élèves de 1<sup>re</sup> secondaire du programme Galilée et du programme Aéro2 qui constituaient l'équipe cette année.



### **11.6. Communauté**

Absence du membre de la communauté

### **12. Varia**

Pas de varia

*La direction et le secrétaire quittent la rencontre afin de permettre au CÉ de traiter le point 9.5 Critères de sélection – direction d'établissement. Hortense Chopart est la secrétaire de réunion pour la fin de la séance.*

*Selon nos règles de régie interne, la présidente demande le vote afin de pouvoir poursuivre la rencontre au-delà de 21h30. Les membres acceptent de poursuivre pour 5 minutes.*

### **13. Levée de l'assemblée**

La levée de l'assemblée à 21h32 est proposée par Nadia Outamant Jeniani et appuyée par Assia Meloua-Benzada.

Thierry Giroux, secrétaire

---

Marilaine Bolduc-Jacob  
Présidente sortante du CÉ 2022-2023

---

Nadine Leduc  
Directrice de l'école Louis-Riel